L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 31 DECEMBRE 1890

PETITES ANNONCES.

ON DEMANDE.

ON Demande une blanchisseuse de 1ère classe, pour gros linge. S'adresser 127 Carondelet. 28 déc—3f

A LOUER.

A LOUER—La partie supérieure de la maison 134 rue Canal, près Carondelet. S'adresser "Weber" 123 rue Royale. 28 déc—3f

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 18me jour de décembre 1890, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et chiffres suivants, à savoir :

Mme Mary Klock, priant pour une séparation de biens, etc.—No 31,258.

Sur motion d'Auguste Bernau, avocat pour la plaignante, et en fournissant à cette cour de bonnes et satisfaisantes preuves à l'appui de la demande de la plaignante; et la cour, considérant le jugement ici enregistré par défaut, et la loi et l'évidence étant en faveur de la demanderesse :

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut ici enregistré contre le défendeur le 2me jour de décembre 1890, soit maintenant déclaré final, et en conséquence qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Mary Nolan, femme de Remy Klock, et contre le défendeur Remy Klock, son mari, ordonnant et décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté d'acquêts et gains existant entre elle et son dit mari, et, de plus, l'autorisant à administrer ses affaires personnelles ainsi que ses biens.

Il est de plus ordonné que le défendeur paye les frais de procès.

Jugement rendu le 18 décembre 1890.
Jugement signé le 24 décembre 1890.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 26me jour de décembre en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-dix.
{Sceau}
Signé: TH. BUISSON, Député-Greffier.
28 déc—28—jan 2 6

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de John Langles.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 31,541—Division C.—Attendu que Mme Pauline Costa, veuve de John Langles, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu John Langles, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS, Greffier.
31 déc—31—4 janv

Succession de Lloyd E. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,72[illegible]—Division D.—Attendu que Mme Carrie W. Wishard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Lloyd E. Adams, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
25 déc—25 30—3 janv

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 31,519—Division A—Louis C. Nick vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Louis C. Nick, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant James B. Ward, notaire, à son bureau, No 160 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI 5me jour de janvier 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que A. B. Philips, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 1er décembre 1890.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
1er déc—1, 20—5 jan.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,719 Division E—Hinrichs & Daunmann vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens de Hinrichs & Dannemann et H. F. Hinrichs et F. Dannemann, insolvables, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Geo. C. Préot, notaire, le 10me jour de janvier 1891 et que les créanciers soient notifiés conformément à la loi; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 23 décembre 1890.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
25 déc—25—janv 3 10

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 29,774—Division B.—Williams, Pinckard & Co. vs Scott McGehee.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Scott McGehee, insolvable, soit convoquée, pour prendre en considération la demande pour la vente des biens rendus en cette affaire et en fixer les conditions, pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le JEUDI, 29me jour de janvier 1891, à son bureau, en cette ville, No 7 rue du Camp, à 11 heures A. M., et que les dits créanciers soient notifiés d'assister à la dite réunion, ainsi que le veut la loi.
[Signé] FRED. D. KING, Juge.
Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1890.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
19déc—19 23 29

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 31,649—Division D.—E. et S. Wusthoff vs leurs créanciers. Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par les dits E. et S. Wusthoff soit acceptée, et il est de plus ordonné que toutes poursuites contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues, et qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée et tenue, conformément à la loi, MERCREDI, 21 janvier 1891, à 11 heures A. M., pardevant Henry S. Garland, Jr. notaire, à son bureau, No 13 Commercial Place, en cette ville, pour voter sur l'acceptation de cette cession, la décharge des insolvables et la disposition de leurs biens, et pour nommer un syndic; et il est de plus ordonné que Charles Forman, Esq. soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 16 décembre 1890.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18déc—18 30 jan 10 21

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Vente de Constable.

Miss Peyroux vs Irwin C. Bazilee.

QUATRIÈME COUR DE CITÉ de la Nlle-Orléans, Lue.—No 10,659.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Rob. H. Marr, Jr., juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Lne., dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de la maison de cour, No 1036 rue Magazine, entre Général Taylor et Austerlitz, dans le Sixième District de cette ville, le SAMEDI 10 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits, titres et intérêts de Irwin C. Bazilee, dans un certain lot de terre et améliorations, dans le Troisième District de cette ville, Lot No un (1) de l'ilet No 1,180, vieux numéro 88, borné par les London Walk, Libéral, La Fresne ou Force et New Orleans et mesurant 38 pieds 7 pouces de face à la rue London Walk sur 109 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur sur la rue Libéral.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
11 déc—11 18 26—janv 3 10

L'INDEPENDANCE BELGE,

Edition d'Outre-Mer,

Paraissant toutes les semaines et comprenant 10 PAGES DE TEXTE grand format.

La seule publication en langue française destinée spécialement à tous les pays d'Outre Mer contenant le Résumé hebdomadaire du mouvement politique, artistique, littéraire, scientifique, industriel et commercial du monde entier.

[illegible] graphique des transactions commerciales sur toutes les places, cours, marchés, etc. Correspondances spéciales de toutes les capitales, modes, variétés, etc.—Romans feuilletons inédits des premiers auteurs contemporains.

A chaque numéro est joint un supplément hebdomadaire de douze colonnes qui réunit la collection des nouvellistes, chroniqueurs et romanciers les plus en vogue.

PRIX D'ABONNEMENT:

Six Mois,		Douze Mois
15 FRANCS.		30 FRANCS

EDITION QUOTIDIENNE

Le meilleur marché, le plus répandu et le mieux informé des grands journaux européens en langue française.

PRIX D'ABONNEMENT:

Trois Mois	Six Mois,	Douze Mois
FR. 15.	FR. 30.	FR. 60.

CONDITIONS

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat sur la poste ou autre à vue sur Bruxelles, Paris ou Londres. Les abonnements commencent le 1er ou le 16 de chaque mois.

Envoi gratuit de numéros spécimens à toute personne qui en adressera la demande à l'Administration:

17, rue des Sables, Bruxelles.

On demande de bons agents.
[illegible]

AVIS.

[illegible]

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 30 DECEMBRE—CLASSE No 469
Tirage de 4 heures P. M.

5me	9me	6me	4me	7me	3me	8me	1er	11me	2me	10me	12me
26	53	61	12	65	21	38	72	15	40	19	8 67

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature. Ce 30 décembre 1890—4 heures P. M.
W. F. PINCKARD,
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

[signature]
[signature]
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 13 JANVIER 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000, ...	100,000
1 Lot de ..	50,000, ...	50,000
1 Lot de..	25,000, ...	25,000
2 Lots de..	10,000, ...	20,000
5 Lots de..	5,000, ...	25,000
25 Lots de..	1,000, ...	25,000
100 Lots de..	500	50,000
200 Lots de..	300, ...	60,000
500 Lots de..	200, ...	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de.. $500, soit......	$50,000
100 Lots de...$300, ...	30,000
100 Lots de...$200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit........	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPÉCIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à M. A. Dauphin, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTRÉES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucune.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur encore et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie doit être continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA [illegible]

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

OCCASION SPLENDIDE ET RARE

Pour placements sûrs et fructueux.

TRÈS FORTE VENTE

—DU—

BIEN-FONDS

—DANS LE—

Premier et Sixième Districts.

VENTE PARTICULIÈREMENT ATTRAYANTE

—DE—

Résidence et de Magasins par le Shérif Civile

COMPRENANT :

Une résidence à deux étages. No 29, rue Constance.

Cottage élevé, en bois, No 318 rue Magazine.

Cottage simple en bois, No 719 rue Annonciation.

Cottage simple en bois, coin Louisiana Avenue et Laurel.

Cottage double, en bois, Nos 627 et 629, rue Constance.

Cottage double, en bois, Nos 631 et 633, rue Constance.

Cottage simple, en bois, No 635 rue Constance.

Cinq jolis cottages simples, en bois, Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003, rue Magazine.

—ET LES—

Grands et solides magasins Nos 60, 62 et 64

RUE TCHOUPITOULAS,

S'ouvrant sur la rue du Commerce.

Le tout décrit plus complètement ci-dessous dans le corps de l'annonce.

PLANS EXPOSÉS A LA BOURSE.

—Dans l'affaire de—

John T. Hardie et autres contre Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,523 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi, des propriétés ci-après décrite, à savoir—

1° **Un certain lot de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Erato, Galennie et Constance, mesurant trente-quatre pieds six pouces de face à la rue Constance, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds onze pouces sur la ligne latérale vers la rue Galennie, cette ligne se rétrécissant [illegible] de la ligne latérale, à laquelle elle fait un écart vers la ligne supérieure de vingt-neuf pieds six pouces, et s'étend de là à une autre profondeur de seize pieds cinq pouces, la ligne du fond mesurant soixante-quatre pieds, plus ou moins.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, No 29 rue Constance, entre Galennie et Erato, contenant un vestibule, deux salons, une salle à manger, six chambres à coucher, une allée, et un rez de trottoir, situés dans le voisinage des écoles des églises, des chemins de fer urbains et des marchés.

2° **Un certain lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et l'ilet que le lot ci-dessus désigné par le No 3, sur un plan fait par A. Castaing, architecte en date du 9 juin 1859, déposé en l'étude de E. Barnett, ancien notaire, et mesurant (mesure anglaise) trente-un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue Magazine, sur cent vingt-sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage élevé, en bois, très solide et admirablement construit, connu comme le No 318 rue Magazine, contenant sept grands appartements bien aérés, un bâtiment à deux étages dans le fond, une grande cour, etc. La maison est en retrait de la rue.

3° **Un certain lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Jersey, Laurel et Tolédano et l'avenue Louisiana, désigné par le No 3 sur une esquisse faite par J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville, le 19 octobre 1871, laquelle esquisse est annexée à un acte de dépôt passé au bureau de James Fahey, notaire, le 19 octobre 1871, et mesurant, d'après le dit relevé, 32 pieds de face à la rue Jersey, sur une profondeur de 102 pieds 10 pouces entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple, en bois, situé No 719 rue Annonciation dans l'ilet borné par les rues Laurel et Tolédano et l'avenue Louisiana, et renfermant deux chambres, une salle à manger, une cuisine, avec hangars, etc.

4° **Un certain lot de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et le même ilet que le lot ci-dessus décrit, désigné par le No 12 et mesurant 22 pieds de face à l'avenue Louisiana sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Laurel, formant le coin de ces deux rues.

Les améliorations consistent en un cottage simple, en bois, formant le coin de l'avenue Louisiana et de la rue Laurel (dans l'ilet borné par les rues Tolédano et Annonciation), contenant un vestibule, une salle à manger, trois chambres à coucher, avec un hangar.

5° **Quatre certains lots de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Constance, Tolédano et Magazine et l'avenue Louisiana, désignés par les Nos 3 à 6 inclusivement et mesurant : Les lots Nos 3 et 4, 32 pieds chacun de face à la rue Constance, sur 127 pieds 4 pouces de profondeur. Les lots Nos 5 et 6 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue Constance sur 159 pieds 2 pouces de profondeur.

Les améliorations comprennent :

Premièrement.—Le cottage double en bois portant les Nos 627 et 629 rue Constance, entre l'Avenue de la Louisiane et la rue Tolédano, carré d'ilet borné par la rue Magazine; un cottage double en bois de chaque côté, chacun ayant salon, salle à manger, cuisine, trois chambres à coucher, auvent, etc. Le terrain mesure environ quarante un pieds de façade rue Constance, sur cent vingt-sept pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Deuxièmement.—Le cottage double en bois portant les Nos 631 et 633 rue Constance, dans le même carré que le précédent et y touchant, ayant corridors salons, deux chambres à coucher, salle à manger, office, cuisine, cabinet et auvents. Le terrain mesure cinquante-quatre pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur—le tout plus ou moins.

Troisièmement.—Le cottage simple en bois, No 635 rue Constance, dans le même carré que le précédent, y attenant, ayant corridor, salon, trois chambres à coucher, salle à manger, chambre de domestique, cuisine, auvents. Le terrain mesure vingt-un pieds, six pouces de façade rue Constance, sur cent cinquante-neuf pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

6° **Six certains terrains** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré borné par les rues Camp, Magazine, Amélie et Antonine, désignés par les Nos de 1 à 6 inclusivement, et mesurant comme suit : les terrains de 1 à 4 inclusivement se touchant et mesurant chacun trente-trois pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt pieds de profondeur, entre parallèles; le terrain No 1 formant le coin des rues Magazine et Antonine. Le terrain No 5 forme le coin des rues Magazine et Amélie et mesure trente-six pieds de façade rue Magazine, sur une profondeur du côté du terrain No 4, de cent-vingt pieds, et une profondeur et façade rue Amélie de cent-vingt pieds, quatre pouces et une ligne, et vingt-six pieds, deux lignes de largeur à l'arrière. et le terrain No 6, un terrain [illegible] fait face à la rue Antonine, trente deux pieds ; trente deux pieds, un pouce, une ligne façade rue Amélie, sur une profondeur sur une ligne s'étendant de la rue Antonine à la rue Amélie, et divisant le dit terrain de l'arrière partie des terrains Nos de 1 à 5, de cent cinquante huit pieds et trois lignes, et une profondeur de l'autre côté, le divisant du terrain No 7 de cent cinquante-cinq pieds, quatre pouces et six lignes—mesure américaine.

Les améliorations comprennent les **cinq cottages désirables en bois** Nos 995, 997, 999, 1,001 et 1,003 rue Magazine, et formant les coins des rues Antonine et Amélia, dans le carré d'ilet borné par la rue du Camp, chaque ayant corridor, gaz, neuf chambres. L'étendue de tout le terrain étant d'environ cent soixante-huit pieds de façade rue Magazine, sur environ cent cinquante-deux pieds du côté de chacune des rues Amélia et Antonine, le tout plus ou moins. Voir le plan pour les dimensions de chaque terrain à la Bourse.

7° **Un certain terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, conformément à un plan d'Edgard Pilié, architecte, en date du 15 février 1884, et mesurant d'après ce plan, mesure américaine, cinquante pieds de façade rue Commerce, quarante-neuf de largeur à l'arrière, cinquante-deux de profondeur sur la limite la plus proche et parallèle à la rue Poydras; et soixante-un pieds, cinq pouces de profondeur sur la limite la plus proche et parallèle à la rue Lafayette.

8° **Un certain terrain ou morceau de terre**, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district que le précédent, et carré borné par les rues Tchoupitoulas, Commerce, Poydras et Lafayette, désigné par les lettres A, B, C, D, E, F, A, sur un plan de Joseph Pilié, voyer, en date du 6 janvier 1869, annexé à un acte passé pardevant Louis Ferran, ancien notaire, le 15 février 1831, étant un terrain irrégulier mesurant cinquante-trois pieds sept pouces et demi de façade rue Tchoupitoulas, sur une première profondeur sur une ligne le séparant de la propriété de L. M. Mills, de quatre-vingts pieds neuf pouces; de là dépassant plus droit de quatre pieds six pouces, avec une seconde profondeur de cinquante-deux pieds; de là se joignant à la rue du Commerce, où le dit terrain mesure quatre pieds sept pouces de façade sur la dite rue; la ligne séparant ce terrain, de l'autre côté de la propriété actuellement ou anciennement à C. Byrne, mesurant de la rue Tchoupitoulas à la rue Commerce, cent trente-quatre pieds sept pouces.

9° **Un certain terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et carré que le précédent, désigné par le No 1 sur un plan de C. F. Zimple, voyer, du 25 février 1835, et déposé comme plan No 8 dans le livre des plans de Jules Mossy, notaire, en cette ville; le dit terrain mesurant vingt pieds neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, [illegible] pouces de profondeur du côté adjacent à la propriété de l'Asile Poydras, et soixante-sept pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur de l'autre côté.

10° **Un autre certain terrain** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et carré que le précédent, du côté ouest de la rue Commerce, désigné par le No 2 sur un plan de C. F. Zimple, voyer, en date du 25 février 1835, et déposé comme plan No 8 bis dans le livre des plans dudit Mossy, notaire; ledit terrain mesurant, au pied anglais, vingt-un pieds un pouce et quatre lignes de façade sur ladite rue Commerce, sur une profondeur de soixante-cinq pieds neuf pouces sur la ligne qui touche à la propriété de l'Asile Poydras, et soixante-sept pieds trois pouces et quatre lignes de l'autre côté.

Les améliorations sur les propriétés décrites en septième, huitième, neuvième et dixième lieu, comprennent les **grands et magnifiques magasins admirablement bien construits** portant les Nos 60, 62 et 64 rue Tchoupitoulas, ouvrant rue Commerce, occupés par la grande maison d'épiceries en gros de MM. Cameron & Castles. Cette propriété de choix est peut-être la meilleure en ville pour le genre d'affaires qui s'y fait, car c'est la mieux conditionnée au Sud pour épicerie, étant munie de tous les accessoires modernes pour le commerce gros et détail, d'épiceries.

Les bâtisses sont nouvelles et ont été construites avec grands soins. Elles ont l'avantage de posséder des entrées sur deux rues. Telles qu'elles sont actuellement, elles seront toujours occupées par des locataires de premier ordre, à des prix élevés, mais si on le désirait, on pourrait facilement les subdiviser en plusieurs magasins, attendu qu'elles ont été construites en prévision d'une semblable éventualité.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
15 déc—15, 22, 29,—Jan 5, 12, 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs R. O. Martinstein et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,749—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 31 janvier, 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un terrain situé en cette ville, rue Bourbon, entre Dumaine et St-Philippe, (et la rue du fond étant la rue Royale), désigné par le numéro quatre sur un plan de Louis Surgi, le 16me jour d'avril 1847, ayant, au pied américain, vingt-trois pieds quatre lignes de façade rue Bourbon sur une profondeur de cent un pieds sept pouces sur la limite qui le sépare des terrains Nos un, deux et trois et l'autre côté ayant la même profondeur mais se rétrécissant de deux pieds à une distance de cinquante-huit pieds huit pouces et mesurant vingt un pieds sur la limite inférieure ; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ensemble avec cent vingt cinq (125) actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane en nantissement, attachées à la dite propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions : comptant, une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse, soit deux cent dix-neuf dollars, montant du prêt sur les actions, avec dix pour cent d'intérêt à partir du 1er mai 1881 et de plus la somme de deux mille deux cents cinquante piastres le montant des contributions sur les dites actions du fonds capital; avec 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante à partir du 1er décembre 1882 et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1883, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1884, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1885, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1886, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1887, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1888, et 8 0/0 d'intérêt par an sur deux cent cinquante piastres à partir du 1er décembre 1889 et les frais et charges de cette affaire, la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué non encore dû mais sujet à la charte et les lois de la banque à savoir : la somme de neuf mille piastres et l'acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens, suivant sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
29déc—29—5 12 19 26 31 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Paul Chapman vs Old African Baptist Church.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31 066—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 31 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un lot ou portion de terre dans l'ilet 261 situé dans le Premier District de cette ville, borné par les rues Howard, Cypress, Julie et Freret, formant le coin des rues Howard et Cypress mesurant quatre vingt douze pieds de face à la rue Howard, quatre vingt-un pieds de largeur dans le fond, sur 125 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. La dite propriété se compose des lots 215 et 216 en entier.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans
29 janv—29—5 12 19 26 31 janv

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pelican Insurance Company of New-Orleans vs Stephen Banville.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,485 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 17 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes et chacune des bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et servitudes qui en dépendent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Decatur, Esplanade, Chartres et Quartier, mesurant au pied anglais, vingt-neuf pieds six pouces lignes et demie de face à la rue Decatur (anciennement Levée), sur une profondeur, entre lignes parallèles, de soixante-cinq pieds et six lignes.

Etant la même propriété que le défendant acquit par achat de Mme Josephine Buscall, veuve, par acte pardevant Octave de Armas, notaire, le 22 mars 1876.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 déc—15 22 29—janv 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs Mary F. Schumert et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 28,237. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 3 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou qui y appartiennent en quelque sorte que ce soit, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Dauphine et Douane; le dit lot de terre mesurant, en mesure française vingt-et-un pieds six pouces de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de cent vingt pieds. Ensemble avec soixante-quinze actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, attachées à la dite propriété. Etant la même propriété acquise par feu François Schumert d'après un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, le 24 octobre 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et Conditions.—Comptant, pour payer la réclamation du plaignant, disons la somme de six cent soixante-quinze piastres, montant de l'emprunt de stock, avec dix pour cent d'intérêt sur le dit montant à partir du 1er janvier 1879 et une autre somme de douze cents piastres, montant des contributions sur les dites actions de stock.

Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1881; et
Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1882; et
Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1883; et
Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1884; et
Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1885; et
Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1886; et
Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1887; et
Avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $150 à partir du 1er décembre 1888;

Le tout jusqu'à paiement; ensemble avec les frais et charges de procédures et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété; l'acquéreur en outre assumera le résidu de la dette hypothéquée du dit stock, pas encore dû, mais sujet à être appelée conformément à la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de cinq mille sept cents piastres; et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, sous sa charte et ses lois, et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 déc—2 9 16 23 30—janv 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

Hibernia Insurance Co. vs. Mme E. M. Adams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,584.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 24 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre, avec tous les droits, voies privilèges et dépendances qui lui appartiennent et désignée par la lettre B, No 183, sur un plan tiré par Arthur de Armas, le 25 mars 1871 et déposé comme plan G.A. l'étude de Théodore Guyol notaire, pour référence. La dite portion de terre est bornée par les rues Melpomène, Dupré ou Cinquième et Upperline, est de forme triangulaire et est subdivisée en sept lots d'après le dit plan, et a été achetée par Alex. McKee, de la succession de Henry Parish, par un acte passé à l'étude de Théodore Guyol, le 25 avril 1871. Acquis par Emma Adams par achat de Alexander McKee d'après un acte pardevant Théodore Guyol, notaire, le 5 septembre 1872.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
23déc—23 29—5 12 19 24 janv.

PERDUE.

Une chienne de chasse, noire, tachetée de blanc au poitrail, âgée de cinq mois, [illegible] sur pattes, répondant au nom anglais de FAN. Une récompense sera donnée à qui la ramènera au numéro 75 rue St-Philippe, entre les rues Bourbon et Dauphine. 30 nov.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA VENTE DE LA SAISON.

Vêtements confectionnés pour hommes et jeunes gens.

Vêtements. Vêtements. Vêtements.

Vente importante par le shérif civil de tout le contenu et de l'installation du magasin

Nos 70 et 72 rue de la Commune, actuellement occupé par MM. Cohn & Feibleman.

Marchandises en gros de vêtements confectionnés, contenu se composant d'un lot considérable de vêtements tout faits, pantalons, paletots, gilets; aussi, drap-casimirs, cotonnades, jeans de qualités et de descriptions diverses. Le tout étant un fonds bien assorti de ce genre d'affaires.

Une occasion excellente pour les marchands de renouveler leurs fonds.

Aussi, installations et meubles de bureaux, etc.

Dans l'affaire de Calme Lazard vs. Cohn & Feibleman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,498.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 26 décembre 1890, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 7 janvier 1891, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Sur les lieux, Nos 70 et 72 rue de la Commune—

Tout le fonds de marchandises, les installations, etc., des deux dites bâtisses, comprenant des vêtements confectionnés, des draps également, des installations et des meubles de bureau, etc., le tout conformément à un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27déc—27 31 jan3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs Mme Maria Gemilia Prats et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,131—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 janvier 1891, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

1° **Une certaine portion de terre ou morceau de terrain**, situé dans le premier district de cette ville, carré compris entre les rues Julie, Cypress, Howard et Liberté, et ayant les dimensions suivantes, savoir : cent vingt-cinq pieds de façade à la dite rue Liberté cent quatorze pieds, plus ou moins, de profondeur et de face sur la rue Cypress, cent soixante-dix neuf pieds, plus ou moins, de profondeur sur la ligne qui s'étend de la rue Liberté vers la rue Howard et cent soixante-treize pieds quatre pouces, plus ou moins, sur la ligne inférieure s'étendant de la rue Cypress vers la rue Julie. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits passages, privilèges [illegible] appartenant; laquelle propriété était alors établie comme **Fabrique de Mousse**, ensemble avec 104 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en nantissement et attachées à la dite propriété.

2° **Un certain terrain**, situé dans le Second District carré compris entre les rues Chartres, Madison, Dumaine et Levée, désigné par le No 2 sur un plan de C. De Armas, voyer, le 19 janvier 1852, et déposé en l'étude d'Antoine Doriocourt, notaire en cette ville; lequel dit terrain mesure vingt-trois pieds un pouce, plus ou moins, de façade rue de Chartres, sur une profondeur de soixante-quinze pieds six pouces, ensemble avec la bâtisse en briques à trois étages, cuisine et autres améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent, ainsi que 104 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane en nantissement, attachées à la dite propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Conditions—Sur la première propriété décrite. Comptant pour payer et satisfaire la réclamation de la demanderesse, soit la somme de $1,144 montant de la dette du prêt sur les actions avec 10 pour cent d'intérêt à partir du 1er novembre 1876, et la somme additionnelle de $1,924, le montant de contributions sur 104 actions du dit capital avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $52 à partir du 1er [illegible] 1877, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1881, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1882, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1883, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1884, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1885, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1886, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1887, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1888, et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1889, et les frais et charges de cette affaire et la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété premièrement décrite.

L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dette du fonds capital hypothéqué, sur 104 actions, dette non encore due mais sujet à être demandée sous la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir la somme de $7,488, et l'acquéreur assumant toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane sous sa charte et ses lois, et la balance s'il y en a du prix d'adjudication, comptant.

Sur la propriété deuxièmement décrite.

Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit la somme mille cinquante-quatre dollars, montant de la dette du prêt sur les actions avec intérêt à 10 pour cent par an à partir du 1er [illegible] 1876, et la somme de dix neuf cent vingt-quatre dollars montant des contributions sur 104 actions du dit stock avec intérêt à 8 pour cent par an sur $52 à partir du 1er décembre 1877, [illegible] et avec 8 0/0 d'intérêt par an sur $208 à partir du 1er décembre 1881 [illegible] jusqu'au 1er décembre 1889, et les frais et charges de cette affaire et la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété deuxièmement décrite.

L'acquéreur, en outre, assumera le reste de la dite dette du fonds capital hypothéqué des dites 104 actions, qui n'est pas encore due, mais dont le paiement peut être demandé en vertu de la charte et des règlements de la Banque, savoir : La somme de sept mille quatre cent quatre-vingt huit dollars, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de sa charte et de ses règlements; et le reste s'il en est du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22 déc—22 29—janv 5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée connue comme le No 73 rue St-Antoine.

Joseph Espinache vs Raphael Marcero, tuteur, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,455—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une certaine portion de terre située dans le nouveau faubourg Marigny, dans l'ilet borné par les rues Morales, St-Antoine, Urquhart et Bagatelle, et est une partie du lot No 347 de l'ilet No 29, sur un plan fait le 14 septembre 1809, par J. Lilié, voyer de la ville, et déposé en l'étude de F. de Armas, alors notaire en cette ville; laquelle portion de terre doit être prise à une distance de trente pieds de la rue Morales et mesure trente pieds de face à la rue St-Antoine, sur soixante pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sans exception ou réserve.

La portion de terre ci-dessus décrite fait partie d'une plus grande portion de terre acquise par la feu Mme Anna Mascaro, comme suit : un tiers indivis comme héritière pour cette portion de son père et de sa mère défunts, d'après un jugement de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu le 1er juillet 1881, et les deux autres tiers indivis par achat de ses co-héritiers, d'après un acte passé le 1er février 1882 pardevant Oscar Drouet, ancien notaire.

Et la dite propriété appartient maintenant aux défendeurs ci-dessus mentionnés comme derniers et seuls héritiers de leur mère défunte, Anna Mascaro.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
18déc—15 22 29 jan5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée, coin des rues Canal et St-Jean, dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Douane et St-James.

Fanny M. Mills, autorisée. vs Mary E. Blandin et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 31,004. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 24 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Une portion de terre située et étant dans le deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Canal, Douane, St John et St James, et formant le coin des rues Canal et St-John, et mesurant soixante quatre pieds quatre pouces de façade sur la dite rue du Canal, sur cent dix pieds de profondeur et de façade rue St-John, entre lignes égales et parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
22 déc—22 29—janv 5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du Second District.

Abel Dreyfous vs Jules E. Soudain et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,443—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 10 janvier 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Toulouse, St-Louis, Bourgogne et Rampart, mesurant trente pieds de façade rue Toulouse, sur cent cinquante pieds de profondeur.

Etant la même propriété que feu Jules Soudain avait acheté de Mlle Julie Soudain, par acte exécuté en l'étude de Félix J. Dreyfous, notaire, le 12me jour de septembre 1887.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
3 déc—3 10 [illegible] janv—5 10

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans le Troisième District.

Le cottage en bois, couvert en ardoises, d'un étage et demi, No 546 rue Dauphine.

Le cottage en bois, couvert en ardoises, No 735 rue St-Claude.

Dans l'affaire du Screwmen's Benevolent Association vs. La mineure Cecilia Williams.

VENTE POUR EFFECTUER UN PARTAGE,

A des conditions faciles, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur,—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 24 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, jugement rendu le 10 juin 1890 et signé le 14 juin 1890, dossier No 29 957 dans l'affaire du Screwmen's Benevolent Association vs. La mineure Cecilia Williams, pour un partage, il sera vendu à l'encan—

Le cottage No 735 rue St-Claude.

1° **Un certain lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 12, borné par les rues St Claude, anciennement Bons Enfants, Marais, anciennement Morales, Feliciana et Clouet, désigné comme lot No 13 et mesure 29 pieds 5 pouces de face à la rue St Claude sur une profondeur de 117 pieds entre lignes parallèles, au pied américain.

Les améliorations consistent en un **cottage en bois couvert en ardoises**, connu comme le No 735 rue St-Claude, contenant trois chambres, citerne, etc., et se loue $6 00 par mois.

Cottage coin Dauphine et Washington.

2° **Un certain lot de terre**, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville étant le lot No 12 de l'ilet No 164, borné par les rues Dauphine, Royale, Espagne et Washington, anciennement Poêts, lequel mesure 31 pieds de face à la rue Dauphine, sur une profondeur et façade à la rue Washington de 73 pieds 1 pouce et 4 lignes, plus ou moins, desquels deux rues il forme l'encoignure.

Les améliorations consistent, d'un **cottage en bois couvert en ardoise d'un étage et demi**, contenant 6 chambres, citerne, hangar et hydrant, et se loue à raison de $12 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à un et deux ans de crédit avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de vente et toutes les clauses usuelles. 10 0/0 devant être payé comptant sur les lieux, les taxes de 1891 devant être assumées par les acquéreurs en outre du prix de leurs enchères.

Les actes de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
21déc—21 28 janv 4 11 18 24

PAR STEPHEN J. DERBES.

Succession de Mme Barbara Steele.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 31,355.

EN VERTU D'UN ORDRE DE VENTE rendu et signé le 24 décembre 1890, par l'Hon Fred D. King, juge de la susdite cour, et à la requête de l'administratrice de la susdite succession, je procéderai à la vente le VENDREDI 9 janvier 1891 à 11 h. A. M., au No 52 rue Troisième près St Thomas—

Un lot d'ameublements de salon et chambre à coucher, et d'ustensiles de cuisine, ensemble avec les rattes, tapis, pendule, ornements linge de lit et de table lounge, lampes et le contenu du local ; aussi,

1 chaîne en dentelle, 1 lot de bijouterie, un lot d'argenterie et une paire de boucles d'oreilles en diamant.

Conditions—Comptant.
STEPHEN J. DERBES, encanteur.
28 déc—28—2 10 janv

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sites pour bâtir de valeur

—A—

Alger, ou cinquième district 100 TERRAINS

Attenant aux ateliers du Southern Pacific Railroad Company et d'autres industries.

Succession de W. L. Palmer.

No 28 158—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD, W. C. H. Robinson, encanteur, bureau 64 rue de la Commune, SAMEDI, 24 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 décembre 1890, Dossier No 28,158, pour le compte de la succession ci-dessus, il sera vendu—

1° Un certain ilet de terre situé dans le Cinquième District de cette ville, désigné sur le No 42 et borné par les avenues Pacifique et Elmire et les rues Thayer et Peter, divisé en vingt cinq lots, numérotés de 1 à 25 inclusivement, et mesurant comme suit : Les lots 1 à 8 inclusivement, se touchent et mesurent chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Thayer sur 120 pieds de profondeur. Le dit lot No 1 forme le coin de la rue Thayer et de l'avenue Pacifique. Le lot No 9 forme le coin de la rue Thayer et de l'avenue Elmire et mesure 28 pieds de face à la rue Thayer sur 120 pieds de profondeur et de face à l'avenue Elmire.

Les lots Nos 10 à 17, inclusivement, se touchent et mesurent chacun 30 pieds 6 pouces 6 3/4 lignes de face à l'avenue Elmire sur 123 pieds 8 pouces de profondeur. Le dit lot No 17 forme le coin de l'avenue Elmire et de la rue Peter. Le lot No 18 forme le coin de l'avenue Pacifique et de la rue Peter et mesure 30 pieds 6 pouces et 6 3/4 lignes de face à l'avenue Pacifique, sur une profondeur et façade sur la rue Peter de 123 pieds 8 pouces. Les lots 19 à 25 inclusivement se touchent et mesurent chacun 30 pieds 6 pouces 6 3/4 lignes de face à l'avenue Pacifique, sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles.

2° Un certain ilet de terre situé dans le cinquième district de cette ville, désigné par le No 113 et borné par les avenues Pacifique et Atlantique et les rues Market et Evelina et divisé en 21 lots de 1 à 21 inclusivement lesquels mesurent comme suit : de 1 à 6 inclusivement mesurant chacun 29 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Atlantique, sur 123 pieds 8 pouces de profondeur. Le lot No 1 forme le coin de la rue Evelina et de l'avenue Atlantique. Les lots 7 à 14 inclusivement mesurent chacun 27 pieds 5 pouces de face à la rue Market sur 120 pieds de profondeur. le lot No 7 formant le coin de la rue Market et de l'avenue Atlantique.

Le lot No 15 forme le coin de la rue Market et de l'avenue Pacifique et mesure 28 pieds de face à la rue Market sur une profondeur et façade à l'avenue Pacifique de 120 pieds. Les lots 16 à 21 inclusivement mesurent chacun 29 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à l'avenue Pacifique sur 123 pieds 8 pouces de profondeur. Le lot No 21 forme le coin de l'avenue Pacifique et de la rue Evelina le tout plus ou moins entre lignes parallèles.

3° Un certain carré d'ilet situé dans le cinquième district de cette ville, désigné par le No 160 et borné par les avenues Pacific et Elmire et les rues Newton et Homer, divisé en 20 terrains et numérotés de 1 à 20 inclusivement et mesurant comme suit: le terrain No 1 forme le coin de l'avenue Pacific et de la rue Homer et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Pacific sur une profondeur et façade rue Homer de 123 pieds 8 pouces. Les terrains de 2 à 9 tous deux compris se touchent et mesurent, chacun, 32 pieds 3 pouces de façade avenue Pacific sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces. Le terrain No 10 forme le coin de l'avenue Pacific et de la rue Newton et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Pacific sur une profondeur et façade rue Newton de 123 pieds 8 pouces.

Le terrain No 11 forme le coin de l'avenue Elmire et de la rue Newton et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Elmire, sur une profondeur et façade rue Newton de 123 pieds 8 pouces. Les terrains de 12 à 19, les deux compris, se touchent et mesurent, chacun, 32 pieds 3 pouces de façade avenue Elmire sur une profondeur de 123 pieds 3 pouces. Le terrain No 20 forme le coin de l'avenue Elmire et de la rue Homer, et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade l'avenue Elmire, sur une profondeur et façade rue Homer de 123 pieds 8 pouces, le tout plus ou moins, entre lignes parallèles.

4° Un certain carré d'ilet situé dans le cinquième district de cette ville, désigné par le No 176 et borné par les avenues Pacifique et Atlantique, les rues Newton et Decatur, et divisé en 20 terrains de 1 à 20 inclusivement, et mesurant comme suit : le terrain No 1 forme le coin de l'avenue Atlantique et de la rue Newton et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade à l'avenue Atlantique, sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces rue Newton. Les terrains de 2 à 9, les deux compris, se touchent et mesurent chacun 32 pieds 3 pouces de façade avenue Atlantique, sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces. Le terrain No 10 forme le coin de l'avenue Atlantique et de la rue Decatur et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Atlantique, sur une profondeur et façade rue Decatur de 123 pieds 3 pouces.

Le terrain No 11 forme le coin de l'avenue Pacific et de la rue Decatur, et mesure 32 pieds 1 pouce 5 lignes de façade avenue Pacific, sur une profondeur et façade rue Decatur de 123 pieds 8 pouces. Les terrains de 12 à 19, tous deux compris, se touchent et mesurent chacun 32 pieds 3 pouces de façade avenue Pacific, sur une profondeur de 123 pieds 8 pouces. Le terrain No 20 forme le coin de l'avenue Pacific et la rue Newton, et mesure 32 pieds 1 pouce et 5 lignes de façade avenue Pacific, sur une profondeur et façade rue Newton de 123 pieds 9 pouces; le tout plus ou moins, entre lignes parallèles.

5° Un certain carré d'ilet situé dans le cinquième district de cette ville, connu comme le carré d'ilet No 223 borné par les avenues Elmire et Pacifique et les rues Lapeyrouse et Socrates, et a une façade à chacune des rues Lapeyrouse et Socrates de 247 pieds 4 pouces, et une profondeur à chacune des avenues Pacifique et Elmire de 209 pieds 9 pouces. Le tout d'après des plans de W. T. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1849, copies desquels sont faites par G. W. C. Behan, daté le 17 décembre 1890, actuellement en exhibition à la Bourse.

Conditions—Un quart comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit garanti par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt, lien du vendeur et honoraires d'avocat ainsi que toutes les clauses usuelles de sécurité. Un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant George C. Preot, notaire, aux frais des acquéreurs.
20 déc—20 29—janv 3 10 17 24

Agence d'assurances non compact de

JAMES PREVOST,

125 rue Gravier, N. O., Lne.

Le soussigné informe ses amis et le public qu'il est le seul agent représentant, dans cette ville, des compagnies américaines dont le capital-actif représenté plus de dix millions de dollars. Il n'est pas lié par les tarifs ou les conventions d'une association quelconque, et il engage les personnes désireuses d'assurer leurs propriétés à venir s'entendre avec lui pour des polices à l'année ou à terme. Pertes ajustées et payées sans escompte.

JAMES PREVOST.
18 août—6 m—dim mer ven

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements de choix.

Le magasin en briques à trois étages, No 31 rue Décatur, adjacent à la Banque du Peuple.

Résidence en briques à deux étages et attics, No 69 rue des Ursulines, entre les rues Royale et Bourbon.

Le cottage en bois couvert en ardoises No 116 rue Kerlerec, entre les rues St-Claude et Marais.

Succession de Célestine Génois veuve de Joseph Soniat du Fossat, décédée.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 31 janvier 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre les rues Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, en vertu et de conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 24 novembre 1890, Dossier No 31,249, pour compte de la succession de Célestine Génois, veuve de Joseph Soniat du Fossat, décédée, il sera vendu à l'enchère publique :

Le magasin en briques 31 rue Decatur.

1° **Un certain lot de terre de valeur** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le deuxième district de cette ville, étant le lot No 3 de l'ilet No 20 borné par les rues Decatur, Chartres, Douane et Bienville, lequel mesure 18 pieds 2 pouces de face à la rue Decatur sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 2 lignes, le tout plus ou moins.

Les améliorations comprennent **un magasin en briques bien bâti à trois étages recouvert en ardoises** connu comme le No 31 rue Decatur, avec gaz partout, citerne et hydrant, occupé comme le "Olive Branch Saloon" et avec un bail jusqu'au 1er octobre 1891 à $10 par mois.

La Résidence en briques à deux étages No 69 rue des Ursulines.

2° **Un certain lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, étant le lot connu par la lettre "Y" de l'ilet No 55, borné par les rues Ursulines, Hôpital Royale et Bourbon, lequel mesure, en mesure américaine, 29 pieds de face à la rue des Ursulines sur une profondeur de 159 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent—

Une résidence en briques à deux étages avec attic et recouverte en ardoises avec une bâtisse en briques à deux étages recouverte en ardoises dans le fond, connue comme le No 69 rue des Ursulines, ayant un corridor ou allée et 4 chambres dans la bâtisse principale avec gaz et installations, veranda en fer devant au second étage et 6 chambres dans la bâtisse du fond, grande cour, citerne et hydrant, cour pavée, etc., et rapportant $25 par mois.

Cottage en bois 116 rue Kerlerec.

3° **Un certain lot de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 391 borné par les rues Kerlerec, Esplanade, St-Claude et Marais, lequel mesure en mesure américaine, 30 pieds de face à la rue Kerlerec, sur une profondeur de 85 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent :

Un cottage en bois recouvert en ardoises, avec une bâtisse en bois recouverte en ardoises dans le fond, ayant en tout 8 chambres et cabinet, aussi des chambres pour laver et pour le bois, le gaz dans la maison principale et en partie dans la bâtisse du fond, grande cour pavée, citerne et hydrant, et rapportant $18 par mois.

Les propriétés ci-dessus sont toutes en bon état et réparées, et peuvent être inspectées avec une carte des encanteurs, et les mesures, etc., sont conformément à des plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Termes et Conditions.—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acheteurs, et la balance à 1 an, ou à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 0/0 d'intérêt par an, du jour de la vente, avec hypothèque spéciale et lien de vendeur, l'hypothèque embrasse le "pacte de non alienando," assurance, frais d'avocats et toutes les autres clauses de garanties usuelles. Les divers acheteurs assumeront, en outre de leurs enchères les taxes pour l'année 1891, et feront un dépôt d'argent de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Chas. T. Soniat, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
28 déc—28—jan 4 11 18 25 31

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE PLUS GRAND ATTRAIT

QUI S'OFFRE

AUX CAPITALISTES !

Un emplacement où sont réunis tous les intérêts des grands marchés de cette ville et du commerce de détail de toute la façade de la rivière.

LE HEADLIGHT

Du Marché Français qui comprend toutes les petites industries concentrées en notre ville, à l'encan à crédit.

Les fameux Magasins Rouges.

Coin des rues Dumaine et Peters.

S'imposant sur toute la Levée.

Vente péremptoire sans limite.

Succession de S. Alexander.

Vente en partage.

No 19,622—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 31 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans l'affaire ci-dessus et signé le 24 décembre, 1890, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot ou portion de terre, situé dans le deuxième district de cette ville, sur l'emplacement compris entre le pied de la Vieille Levée et le Chemin Public, maintenant rue Peters, entre les deux Marchés, désigné par la lettre "A" et ayant, au pied américain 28 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne du Vieux Chemin Public, maintenant rue Peters 54 pieds de profondeur sur le côté ouest de la ligne du lot No deux, ci-dessous décrit, et 56 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur le côté est de la ligne faisant face au Marché aux Légumes, le tout conformément à un plan fait par Edgar Pilié, le 26 novembre 1884, annexé à un acte passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire, le 29 avril 1885.

2° Un autre lot de terre touchant la propriété ci-dessus décrite désigné par le No 2 sur un plan dressé par L. Bringier voyer général, le 1er décembre 1833, annexé à un acte passé pardevant T. De Armas, ancien notaire, le 21 décembre 1833 et aussi désigné par le No 2 sur un plan dressé par Pilié et Murray en date du 13 mars 1868, déposé à l'étude de F. Grima, ancien notaire, lequel lot mesure au pied américain 28 pieds 2 pouces 7 lignes de face sur l'ancien Chemin Public maintenant rue Peters, 51 pieds 6 pouces et 1 ligne sur le côté vers la rue Dumaine, 54 pieds de profondeur sur le côté vers la rue St-Philippe et 28 pieds 5 pouces de face à la rue Levée.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les deux lots ci-dessus décrits, connus comme les Red Stores Nos Un et Deux et toutes les dépendances qui y appartiennent.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et le reste en un crédit d'un et deux ans avec billets d'acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an, garanti par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Les actes de vente contenant les stipulations usuelles de cinq pour cent d'honoraire d'avocat en cas de procès, transfert de police d'assurances, etc. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1891 en sus du prix de leur adjudication et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Abel Dreyfous, notaire.
27 déc—27 28—3 10 17 24 31

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété du Deuxième District.

Maisons de résidence, 13 et 17 rue des Marais entre Canal et Douane.

A L'ENCAN.

Lawrence H. Christeson vs Mrs Katie Gilbertson & als.

No 30,774—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un jugement en partage rendu dans la susdite affaire par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division C, le 9 octobre 1890, et signé le 17 octobre 1890, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété de valeur ci après décrite :

1° Deux morceaux et portions de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Marais, Villeré, Canal et Douane, l'un desquels est désigné par le No 4 sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. Chiapella, ancien notaire, le 2 décembre 1850, et mesurant 18 pieds 11 pouces et 2 lignes de façade rue des Marais sur une profondeur de 97 pieds entre lignes parallèles. L'autre morceau ou portion de terre est contigu au dit terrain No 4 à l'arrière, commençant à un point où la ligne inférieure intersecte la ligne supérieure dudit terrain No 4 à une distance de 97 pieds de la ligne de la rue des Marais, et s'étendant dans la direction de la rue de la Douane, 36 pieds, 9 pouces, 2 lignes, plus ou moins, de profondeur, la ligne supérieure duquel est un prolongement de la ligne supérieure dudit terrain No 4; lequel morceau ou portion de terre se compose des portions à l'arrière des terrains No 2 et 10 sur ledit plan susmentionné.

Les améliorations comprennent la maison de résidence à deux étages avec attique, No 13 rue des Marais, ayant 8 chambres, cour pavée, 2 citernes, hydrant, etc.

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans les mêmes district et carré que la propriété ci-dessus décrite, désigné par la lettre A, sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député-voyer, le 13 septembre 1867, mesurant 19 pieds, 1 pouce de façade rue des Marais, sur une profondeur de 97 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent la maison de résidence à deux étages avec attique, No 17 rue des Marais, ayant 8 chambres. Ces maisons sont à 10 minutes de marche du centre de la ville et toujours bien louées.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs; le reste à 1 [illegible] crédit, avec 8 pour cent d'intérêt [illegible] vendeur et toutes les clauses [illegible] cent comptant, au moment [illegible]

Les actes de vente [illegible]
27déc—27 28 [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. CURTIS

AUJOURD'HUI ET CE SOIR, AU No 201 rue du Canal, un fort lot de marchandises nouvelles convenables pour cadeaux du jour de l'an, tels que berceuses et sofas fantaisie, glaces pour toilette et dessus de cheminée, crystallerie et bacarat, albums, cadres pour photographies, portefeuilles, etc.

PAR F. CURTIS, Encanteur—CE MATIN, à 11 heures, et CE SOIR, à 7 heures, positivement sans limite, pour compte de divers consignataires.
Conditions—Comptant. 31déc—1f

PAR A. BRIGNONI.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles et comptes ouverts à l'encan.

Succession de William Gregg.

No 31,226—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR ALBERT BRIGNONI, Encanteur—Bureau: No 38 rue Royale, MERCREDI, 7 janvier 1891, à 11 heures A. M., au No 38 rue Royale en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 18 décembre 1890, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison.
Un lot de comptes ouverts.
Condition—Comptant sur les lieux.
27 déc—27 31—6 7 janv

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence élégante et parfaitement située pour une famille.

No 384 rue Septième, à quelques pieds de l'avenue St-Charles.

Amos Kent vs. Mme L. F. Kent, individuellement et tutrice et al.

No 925.—Dix-huitième Cour de District Judiciaire, pour la paroisse de Tangipahoa, Etat de la Louisiane.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu de et conformément à un jugement rendu par l'Hon. James M. Thompson, juge de la Dix-huitième Cour de District Judiciaire, paroisse Tangipahoa, Etat de la Louisiane, en date du 29 novembre 1890, et en vertu d'une commission de la même honorable cour, en date du 10 décembre 1890, dans la susdite affaire, la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ou morceau de terre, situé et étant dans le Quatrième District de cette ville dans le carré borné par les rues **Septième, Huitième, St-Charles** (ci-devant Nayades) et **Prytanée**, anciennement dans le faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, en cet Etat; ledit terrain ou morceau de terre mesurant cinquante cinq pieds de façade rue **Septième**, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles, et est la partie à côté de ou la plus proche de l'**avenue St-Charles**, de ces trois terrains désignés par les Nos 26, 27 et 28 du carré d'ilet No 101 maintenant No 2 0 d'après un plan de Henry Moellhausen, voyer, du 4 mai 1844, déposé en l'étude de Lucien Herman, ancien notaire en cette ville, et d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, en date du 25 mai 1872, lesdits terrains ou morceau de terre se composent de tout le terrain No 28 et d'une partie du terrain No 27, tels que les acquise une copie dudit plan de A. D'Hémécourt, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits passages et avantages qui y appartiennent en quelque sorte; étant la même propriété achetée par Amos Kent et James Flaker Kent de Mme Clara Annie et de son époux, le 9me jour du mois de juillet 1886 pardevant Bossier Rouen, notaire, lequel acte est dûment enregistré au bureau des Transferts livre 1 6 folio 128 et laquelle propriété fut achetée de Pooth Fayette Glover, le 2me jour du mois de décembre 1880 et enregistrée dans le livre 114, page 111.

Les améliorations comprennent cette élégante maison de résidence à deux étages, en bois, pour famille, ayant au premier étage une vaste galerie de façade corridor, salons doubles à arche, salle à manger, office, grande cuisine et six chambres à coucher, salle de bain avec baignoire et tout les accessoires au second étage, deux citernes, chambre à bois, lieux d'aisances, etc.; la propriété s'élève sur un vaste terrain admirablement bien tracé sur une pelouse qui compte nombre de plantes de choix et de fleurs, des orangers et autres arbres, etc. Elle porte le numéro municipal 384 de la rue Septième. La propriété est vendue sujette à un bail de W. T. Benedict, au taux de quarante cinq dollars par mois, expirant le 30 septembre 1891.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant G M. Eustis, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 déc—13 20 27—janv 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot de terre de valeur.

Rue Magasin, entre l'Avenue de la Louisiane et la rue Tolédano.

Mme A. D. Dégué et als vs. la succession de Mme P. A. Delachaise.

No 31,456—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 3me jour de janvier 1891 à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan St-Charles, la rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre **Commune et Gravier**, en vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 28 novembre 1890 par l'Hon. Thos. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus nommée, la propriété ci-après décrite à savoir :

Un lot de terre situé dans le faubourg Plaisance, anciennement paroisse Jefferson, maintenant ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 20, de l'ilet No 9, borné par les rues **Live Oak** (maintenant **Constance**), **Magazine**, **Tolédano** et l'**Avenue de la Louisiane**, mesurant 32 pieds de face à la rue Magasin sur une profondeur de 127 pieds 4 pouces entre lignes parallèles.

Conditions.—Comptant. L'acquéreur assumera en outre du prix de son enchère toutes les taxes s'il y en a pour l'année 1890, et paiera 8 0/0 d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'au jour de la passation de l'acte de vente.

Acte de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.
30 nov—30—déc 6 13 20 27—janv 3

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété Améliorée de Grande Valeur, dans le Second District.

Près du Marché Français, de l'Eglise Ste-Marie, Ecoles, etc.

Résidence en briques à un étage et à mansarde, Nos 263 et 265 rue de Chartres, entre Ursulines et St-Philippe.

Succession de Christina Engel, veuve en première noces de Alois Gauthier et en seconde noces de William Ebrem.

No 31,047—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet.—SAMEDI, 3me jour de janvier 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan **St-Charles**, rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue **St-Charles**, entre **Commune et Gravier**, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. D. King juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 12 novembre 1890, et amendé par un ordre en date du 28 novembre 1890, pour le compte de la dite succession la propriété ci-après décrite, savoir—

Un lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui trouvent, situé dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues **Chartres, Ursulines, St-Philippe** et **Royale**, désigné par la lettre M, sur un plan particulier fait par J. A. D'Hémécourt, député-voyer de la ville le 13 décembre 1870, le dit lot ayant au pied américain 31 pieds 8 pouces et 3 lignes de face à la rue de **Chartres**, sur une profondeur de 90 pieds 3 pouces entre lignes parallèles. Le dit lot faisant partie d'une plus grande portion de terre concédée aux Nonnes des Ursulines par la **West India Company**, le 18 septembre 1727 et confirmé par le gouvernement des Etats-Unis, conformément à l'acte de compromis exécuté pardevant J. R. Stringer, notaire, le 17 février 1824.

Les améliorations comprennent une résidence en briques à un étage et mansarde, ayant six chambres, une bâtisse en briques à 2 étages avec 4 chambres, citernes, hydrant, lieux d'aisances, etc connue par les numéros municipaux 263 et 265 rue de Chartres.

Conditions—La moitié ou plus comptant, et le reste à un et deux ans en billets de l'acquéreur avec 8 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement garantis par hypothèque spéciale et par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue. Ensemble avec toutes les clauses usuelles de garantie, le pacte de non alienando, le transfert de la police d'assurance devant être effectué sur les améliorations de la dite propriété pour la valeur des billets tenus par le vendeur ou tout autre détenteur, y compris intérêts et frais, la concession de 5 0/0 d'honoraires d'avocat sur le capital et l'intérêt dû en cas de poursuites pour en recouvrer le montant. La clause de vente sans estimation pour obtenir le paiement des dits billets hypothécaires, capital, intérêts et frais. L'acquéreur devant payer compt nt 10 0/0 du prix de l'adjudication au moment de la vente, et devant assumer le paiement des taxes d'Etat et de ville pour l'année 1890, en outre du prix de l'adjudication ; aussi, l'entente et la condition que l'omission de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix mentionné dans les quinze jours qui suivront la date de l'adjudication, sera considérée comme un refus et en défaut suffisante, sans autre formalité.

L'acte de vente pardevant John R. Legier, notaire, aux frais de l'acquéreur.
29nov—29 déc6 13 20 27 jan3

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, RUE ROYALE, 31.

Ouverts de 10 h. du matin à 4 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er décembre 1890.

Liste de publication :

Alt (famille)	de Jean Delasée)
Baudoin, Antoine Pa[illegible]	Pacchen, Pierre
cide	Raoul, Louis
Bayle[illegible]	Robin, Bernard et famille
[illegible]	Sangue, Charles Alphonse
[illegible]	Sauve Jean Louis
[illegible]	Schetler, Jean Marie,
[illegible] (veuve [illegible])	

[illegible]

[illegible] décembre 1890.
[illegible] du Consulat.
[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE PARTAGE

Résidence Confortable, No 63 RUE PALMYRE,

Coin sud-est de la rue Prieur.

Mme Elizabeth Ferguson vs William F. Ferguson et als.

— No 31,946 —

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Un Joli Home ou Bon Placement.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 10 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", rendu le 24 novembre 1890, et signé le 2 décembre 1890, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir :

La résidence en bois à deux étages confortable et bien bâtie No 63 rue Palmyre, coin sud-est de la rue Prieur, dans le Premier District de cette ville, ayant doubles salons, chandeliers, entrée de côté et couloir, salle à manger et cuisine au premier étage et plusieurs chambres à coucher, terrasse, et galerie tout autour au second étage. Le gaz partout, cour pavée et deux citernes. Le lot de terre mesure 19 pieds plus ou moins de face à la rue Palmyre, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Prieur.

La propriété est située dans une des meilleures parties du troisième ward, dans l'ilet qui se trouve immédiatement en face de la nouvelle grande Cathédrale de St Joseph, à proximité du centre des affaires et ayant toutes les facilités et se trouvant entre deux principales rues, Canal et Commune.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour jusqu'au paiement, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures pour forcer la collection; les améliorations devront être assurées et la police transférée aux détenteurs des billets, et l'acquéreur paiera les taxes de 1891 au-dessus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant F. Kirchner, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
3déc—3 6 13 20 27 jan 3 10

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Mme Margaret Feran vs. John Kavanagh, sous tuteur

No 26,452—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet SAMEDI, 3 janvier 1891, à midi à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu le 21 avril 1890, signé le 25 avril 1890, dans la susdite affaire, conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe juge, daté du 1er décembre 1890, et rendu dans la succession de John Feran, No 19,066, au dossier de la dite cour, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un terrain situé dans le premier district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Commune, Gravier, Miro et Tonti, mesurant 33 pieds 3 pouces de façade rue Commune, sur une profondeur de 120 pieds [illegible] terrain No 24 et d'une partie du terrain No 25, comme il appert d'un plan d'Arthur De Armas, ingénieur civil, en date du 12 mai 1870 et déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire en cette ville, plan 29 du livre de plans 7, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, No 456 rue de la Commune.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, au gré de l'acquéreur, payable en un ou des billets, spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt à partir de la date des billets jusqu'à paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat dans l'éventualité d'un procès pour leur recouvrement, les améliorations devant être assurées et la police transférée au possesseur des billets. L'acquéreur paiera les taxes de 1891 en sus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant J. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
2 déc—2 6 13 20 27—jan 3

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux Résidences [illegible] Dans le Troisième [illegible]

Nos 42 et 44 rue Congrès, près Royale.

Succession de Mme G. Trecher femme d'[illegible]

No 31,361—Cour Civile de District, d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs Encanteur—177 rue Commune—SAMEDI, 17 [janvier] 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan en vertu et conformément à un ordre de l'Hon T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 2 [illegible] dans la succession ci-dessus [illegible]

Les deux jolies [illegible] et 44 rue Congrès, situées dans le Troisième District de cette ville, [illegible] rues Congrès, [illegible] Royale [illegible] mesurant 33 pieds [illegible] Congrès sur une profondeur [illegible] bâtisse No 42 contient [illegible] façade et trois chambres [illegible] le devant et à l'arrière [illegible] No 44 ayant une galerie sur le [illegible] et quatre chambres [illegible] rière, citerne, allée sur le côté [illegible] dances confortables et recommandées [illegible] ceux qui cherchent un placement [illegible]

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à un an de crédit en billets spécialement garanti par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt [illegible] usuelles de sécurité. Un dépôt de vingt pour cent comptant sera requis.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.
13déc—13 20 27 janv 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété vacante et de valeur

Faisant face au Bayou St-Jean et le chemin coquillé du Fort Espagnol

—ET—

Sept terrains contigus de choix pour bâtir, près de l'avenue Canal.

Succession de feu le Colonel CAMILLE E. GIRARDEY.

No 26,875—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—GEORGE G. FRIEDRICHS, crieur—Bureau, 177 rue de la Commune.—SAMEDI, 10 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. D. King juge de la Cour Civile de District Division B pour la paroisse d'Orléans, daté 5 décembre 1890 et rendu dans la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° **Trente-neuf ilets et parties d'ilets de terre**, sur et près du Bayou St Jean et situés près de son intersection avec le canal Marigny, désignés par les Nos 1, 2, 4, 6 et 7, d'après un plan dressé par A. G. Bailey et E. C. Jones, experts, annexé [illegible] Mme C. E. Girardey, [illegible] notaire, et d'après un plan [illegible] vente. Voir le plan à la Bourse des [illegible]

Une bonne occasion pour spéculer.

2° **Sept lots de terre de choix contigus**, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les avenues Canal et Hagan, les rues Douane et Rendon, désignés par les Nos 18 à 24 de l'ilet No 131, sur un plan fait par G. T. Dunbar, voyer, en date du 12 décembre 1849, et déposé en l'étude de Jules Mossy, ancien notaire; les dits lots mesurant comme suit : Le lot No 18 mesure 34 pieds 5 pouces 3 lignes de face à la rue Rendon sur 132 pieds 11 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles. les lots Nos 19 à 24 inclusivement, mesurant chaque 32 pieds 6 lignes de face à la rue Douane sur 105 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No 19 formant l'encoignure des rues Douane et Rendon, juste avant la Station des chars de la rue du Canal et près de l'Eglise du Sacré Cœur.

Conditions—Comptant. Un dépôt de vingt pour cent comptant sera requis pour [illegible] vente.

Actes de vente pardevant Jos N. Wolfson, notaire, aux frais des acquéreurs.
6 déc—6 13 20 27—jan 3 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence cottage en bois,

No 337 rue Harmony, près Carondelet.

Succession de Patrick George Sullivan.

No 31,480—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune—SAMEDI, 17 janvier 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred D King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté du 11 décembre 1890, et rendu dans la susdite succession intitulée—

Le cottage en bois, No 337 rue Harmonie, dans le Quatrième District de cette ville et dans le carré borné par les rues Harmonie, Pleasant, Carondelet et Baronne, mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Harmonie, sur 103 pieds 9 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. La maison contient trois chambres et cuisine, hangar, auvent, large cour et porte cochère; loué pour $18 par an.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devra faire le dépôt usuel de 20 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant Fergus Kernan, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13déc—13 20 26—jan3 10 17

SCIENTIFIC AMERICAN
ESTABLISHED 1845

Is the oldest and most popular scientific and mechanical paper published and has the largest circulation of any paper of its class in the world. Fully illustrated. Best class of Wood Engravings. Published weekly. Send for specimen copy. Price $3 a year. Four months' trial, $1. MUNN & CO., PUBLISHERS, 361 Broadway, N.Y.

ARCHITECTS & BUILDERS
Edition of Scientific American.

A great success. Each issue contains colored lithographic plates of country and city residences or public buildings. Numerous engravings and full plans and specifications for the use of such as contemplate building. Price $2.50 a year, 25 cts. a copy. MUNN & CO., PUBLISHERS.

PATENTS may be secured by applying to MUNN & Co., who have had over 40 years' experience and have made over 100,000 applications for American and Foreign patents. Send for Handbook. Correspondence strictly confidential.

TRADE MARKS. In case your mark is not registered in the Patent Office, apply to MUNN & Co., and procure immediate protection. Send for Handbook.

[illegible] for books, charts, maps, etc., quickly procured. Address MUNN & CO., Patent Solicitors. General Office: 361 Broadway, N. Y.